

Peste aviaire ou maladie de Newcastle ?

par H. JACOTOT et A. VALLÉE

La peste aviaire, dont la présence n'avait pas été observée en France depuis de nombreuses années, y a été récemment signalée par BERTHELON et TOURNUT d'une part (1), par LUCAM d'autre part (2).

L'observation des premiers de ces auteurs concerne un parquet de 120 poules dont l'effectif a disparu en une semaine ; nos confrères de Toulouse ont transmis la maladie au laboratoire en partant d'extraits organiques virulents, bruts ou filtrés. Leur étude les a conduits à la conclusion suivante : « Maladie infectieuse, microbienne, due à un virus filtrant ; les constatations épidémiologique, cliniques, nécropsiques ne laissent place à aucun doute ; il s'agit de la peste aviaire, sous sa forme aiguë. » Quant à M. LUCAM, des recherches auxquelles l'avait conduit l'examen de poules provenant de foyers distincts du précédent, il concluait ici-même en ces termes, le 6 janvier : « Nous nous trouvons en présence d'une maladie des poules, due à un ultravirus facilement cultivable sur embryon de poulet et dont les caractères anatomo-cliniques sont identiques à ceux partout décrits des pestes aviaires. Nous concluons donc à l'existence de cette maladie dans les régions de Lyon et de Marseille. »

Nous avons pu, en séance, confirmer les constatations faites par M. LUCAM, car en décembre 1948, nous avons été amenés nous-mêmes à déceler l'existence d'une peste aviaire dans un élevage du Sud-Est. En bref, il s'agissait d'une épizootie ayant entraîné, dans un temps très court, une mortalité considérable : 800 morts en moins d'un mois dans un effectif de 850 poules. En dehors des troubles généraux et d'un peu de diarrhée, les manifestations respiratoires avaient retenu l'attention de l'éleveur (bruit de reniflement et dyspnée).

Les commémoratifs et l'examen des cadavres qui nous avaient été envoyés nous orientèrent immédiatement vers le diagnostic

(1) *Revue de Médecine Vétérinaire*, 1949, XII, 21.

(2) *Ce Bulletin*, 1949, XXII, 67.

de peste. Le choléra fut rapidement éliminé en même temps que commençaient les inoculations en série. Six passages ont été effectués, de poule à poule, le troisième et le quatrième avec matériel virulent filtré sur bougie L₃, les autres avec matériel brut, sang ou broyat d'organes. Chez les oiseaux inoculés la mort s'est produite 4 jours au minimum, 12 jours au maximum, le plus souvent 4 ou 5 jours après l'inoculation. On peut dire que, d'une manière générale, chez les 13 poules qui ont servi aux passages, les symptômes respiratoires ont été peu accusés, les manifestations nerveuses inconstantes ou tardives, les troubles digestifs toujours graves. Et en correspondance directe avec ces constatations, chez tous les sujets, on a observé, en même temps que de l'hépatite aiguë dégénérative, des lésions plus ou moins accusées du proventricule et du cloaque, alors que les altérations des autres appareils, d'ailleurs légères, ne se présentaient que rarement et irrégulièrement. La maladie a été transmise facilement par inoculation, et à deux reprises, de la poule au pigeon, mais un essai de transmission du pigeon au pigeon a échoué. La maladie expérimentale du pigeon différait de celle de la poule par la gravité des accidents nerveux ; elle a tué six jours après l'inoculation, les deux fois.

A la lumière de ces constatations, on pouvait affirmer qu'une peste aviaire était en cause ; restait à savoir laquelle. Ne disposant pas à cette époque du matériel sérologique nécessaire, nous nous sommes adressés à nos collègues de Weybridge ; nous devons à l'obligeance du Dr DOBSON de pouvoir déclarer que l'élevage du Sud-Est au sujet duquel nous avons été consultés a été détruit par la « Maladie de Newcastle ».

Ces investigations étaient en cours lorsque des poules que nous avons reconnues atteintes de peste nous sont arrivées de régions différentes ; les unes provenaient de Seine-et-Oise, les autres d'Eure-et-Loir ; celles-ci appartenaient à un élevage où l'on comptait alors 200 morts. La détermination du type de virus n'est pas terminée, mais les éléments d'appréciation que nous avons réunis nous inclinent à penser qu'il s'agit encore dans ces deux foyers de « Maladie de Newcastle ».

CONCLUSION. — Après MM. BERTHELON, TOURNUT et LUCAM, nous attirons l'attention des vétérinaires et des éleveurs sur l'apparition en France et l'existence en plusieurs régions du pays, de la peste aviaire. Et nous ajoutons que, dans certains foyers, il s'agit plus précisément de la Maladie de Newcastle.

Ce sont là des constatations graves, révélatrices d'un état de

fait qui met peut-être en grand danger notre élevage national de volailles.

A nos confrères comme aux éleveurs, nous suggérons de penser toujours à une peste aviaire lorsqu'ils se trouveront en présence d'hécatombes brutales de l'importance de celles que nous avons signalées. Et nous les mettons en garde contre la confusion que pourrait entraîner dans leur jugement, lors des premiers cas, l'acuité de certains accidents des voies respiratoires supérieures; il arrive que ces accidents en imposent pour de la laryngo-trachéite contagieuse.

(Institut Pasteur. Service de Microbiologie animale.)
